

## D'après la documentation de l'ORSE



La finance durable est définie par la Commission Européenne comme un processus de prise en compte des considérations environnementales et sociales dans la prise de décisions d'investissement. Ce dernier passe par **la contribution du système financier à la croissance durable et le renforcement de la stabilité financière via l'intégration des facteurs ESG** (facteur environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans la prise de décisions d'investissement.

D'après l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles, les secteurs de l'assurance et des pensions peuvent jouer **un rôle important dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique**. Cela devrait permettre de fournir des solutions durables en matière d'assurance et de retraite qui restent abordables pour les citoyens de l'UE.

## Les principes pour une assurance responsable (PSI)

Les PSI suivants permettent à l'industrie de l'assurance de prendre en compte les risques et opportunités liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) :

- Intégrer dans les prises de décision les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance
- Sensibiliser les clients et partenaires aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance
- Coopérer avec les gouvernements et régulateurs pour promouvoir au sein de la société une action globale
- Rendre compte de l'application des Principes en publiant régulièrement l'état d'avancement de leur mise en œuvre.

### Zoom sur la loi PACTE (2019)

La loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation de l'Entreprise) a pour ambition de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois. L'article 72 prévoit de renforcer le rôle de l'assurance vie dans le financement de l'économie, en élargissant l'offre en fonds verts, solidaires et responsables des contrats d'assurance vie multisupports.

## Le greenwashing dans les assurances

Suite à une étude en 2020, l'APCR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) a constaté une forte évolution de communications mettant en avant un argument de durabilité concernant les produits d'assurance, et donc d'actes de greenwashing (ou écoblanchiment). Elle a donc rappelé que les professionnels doivent veiller à ce que les consommateurs puissent appréhender la composition réelle des produits et leur degré de « durabilité »